

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2015</b>
--

L'an deux mille quinze, le treize avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 7 avril 2015

**Étaient présents** : Bertrand Hauchecorne, Caroline Ménager, Stéphane Roy, Robert Genty, Didier Courtois, Eric Couadier, Annick Villafafila, Chantal Bureau, François Gabrion, Martine Bourdel, Anais Perdereau, Nicolas Mohamed, Céline Leroy, Véronique Spir (arrivée 19h15)

**Étaient absents excusés** : Yoan Béaur qui donne pouvoir à Robert Genty, Véronique Spir (jusqu'à 19h15) qui donne pouvoir à Martine Bourdel

**Était absent** : /

**Secrétaire de séance** : Didier Courtois

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

2015- 15	COMPTE DE GESTION
----------	-------------------

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve le compte de gestion 2014

2015 - 16	COMPTE ADMINISTRATIF
-----------	----------------------

Monsieur Didier Courtois est élu président par les membres du conseil municipal, pour présenter le compte administratif 2014. Le Maire, Bertrand HAUCHECORNE sort de la salle.

Le Président donne acte de la présentation faite au compte administratif.

Le Président constate la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et à percevoir.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte à l'unanimité, le compte administratif 2014 présentant résultat de clôture : en fonctionnement de 131 094.35 €, un déficit d'investissement cumulé de 9 330.62 €, des restes à réaliser de 268 410.32 € et des restes à percevoir de 79 989 €.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

2015 - 17	<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>
-----------	----------------------------------

Monsieur Hauchecorne présente le tableau d'affectation des résultats :

DETERMINATION DES RESULTATS A AFFECTER		
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	- 9 330,62	c/ 001 (N-1 et N)
<b>RESTES A REALISER DEPENSES</b>	268 410,32	-188 421,32
<b>RESTES A REALISER RECETTES</b>	79 989,00	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	- 197 751,94	<b>- 197 751,94</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	131 094,35	

002 de N-1	60 869,42	
soit un total de	191 963,77	
déficit	-5 788,17	

Il convient d'affecter au 1068 (IR) 191 963.77 € et au 001 (ID) 5 788.17 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats.

2015 - 18	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION</b>
-----------	-----------------------------------

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve cette proposition et décide, à l'unanimité, de voter les taux ci-dessous pour l'année 2015 soit :

	<b>Taux</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	14.59 %
<b>Taxe foncier bâti</b>	23.93 %
<b>Taxe foncier non bâti</b>	62.00 %

2015 - 19	<b>VOTE DES SUBVENTIONS</b>
-----------	-----------------------------

Madame Bureau Chantal présente l'attribution des subventions aux associations :

Association	Subvention 2015
Amicale bouliste	100 €
Anciens combattants	200 € + 450 (exceptionnel)
Arts aux Prés	500 €
Ecole de musique	10 000 €
En ce temps là à Mareau	200 €
Gymnastique volontaire	450 €
Fraternelle	700 € + 100 € (exceptionnel)
Tennis club de Mareau	1000 €
Mareau z'idées	200 €
Unrpa Jonquilles	200 €
Usm Tir	1500 € + 438 € (exceptionnel)
Aadpa Una	50 €
Apadvor	20 €

Association sportive lycée Villon	50 €
Banque alimentaire	350 €
Ligue contre le cancer	20 €
Bibliothèques sonores	20 €
Loiret nature environnement	100 €
MFR	20 €
Pep 45	20 €
Secours populaire	20 €
Les félés de la Deuche	50 €
Moto Club Cagouille	50 €
Les Marmousets	20 €
Prévention routière	20 €
Cléry son histoire en lumière	200 €
Office du tourisme	420 €
Admr	50 €

Soit un montant total de 17 938 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement des subventions suivant la répartition ci-dessus.

<b>2015 - 20</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
------------------	------------------------

Monsieur HAUCHECORNE présente le budget primitif tel que défini par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le budget primitif 2015, qui s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :
  - o FONCTIONNEMENT : 1 137 590.00 euros
  - o INVESTISSEMENT : 460 339.97 euros (rar compris)

### **QUESTIONS DIVERSES**

<b>2015 - 21</b>	<b>CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES</b>
------------------	---

Monsieur Hauchecorne rappelle les travaux prévus sur la rue du Cas Rouge et la rue du Bout. Il est nécessaire de conclure une convention en tripartite avec la commune de Saint Hilaire et la communauté de communes du Val d'Ardoux.

La convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et d'en définir les modalités de fonctionnement en vue de la passation d'un unique marché composé de deux tranches répondant aux besoins des parties.

La commune de Saint Hilaire exercera la fonction de coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention de groupement et charge Monsieur le Maire de la signer.

Il rappelle qu'une réunion publique aura lieu le jeudi 16 avril à 19h avec les riverains des rues concernées.

2015 - 22	<b>PRESTATAIRE BULLETIN MUNICIPAL</b>
-----------	---------------------------------------

Madame Bureau informe de la décision de la commission communication quant au changement du prestataire du bulletin municipal.

Depuis de nombreuses années la société Média plus communication gère notre bulletin.

Afin d'y apporter de la nouveauté, il a été décidé de travailler avec « Les éditions Le Bakh » représentées par Madame Asmaé Martin.

Cependant, l'agenda sera toujours confié à Média plus communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le changement de prestataire.

	<b>DECRET SUR LES LOTERIES</b>
--	--------------------------------

Madame Bureau informe du nouveau décret n° concernant l'organisation des loteries.

Dans le cadre des conditions d'organisation, les associations doivent répondre aux 2 critères suivants :

- Agir de façon désintéressée, c'est-à-dire sans rechercher le profit
- Créer une animation sociale ou financer des activités d'ordre culturel, scientifique, éducatif ou sportif

Désormais, la demande d'autorisation s'effectuera via le formulaire [cerfa n°11823\\*02](#) délivré par le Maire.

	<b>BASSIN LOIRET BRETAGNE</b>
--	-------------------------------

Monsieur Hauchecorne informe que le comité de bassin Loiret Bretagne lance une consultation sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne et son programme de mesures, et le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire Bretagne.

Les documents sur ces consultations sont consultables sur : [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)

### **QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Médiathèque**

Madame Villafila demande où en est la demande pour le spectacle de Noël. Madame Bureau lui indique que la commission finances a accepté la demande, et que le dossier sera présenté au prochain conseil.

De plus, elle demande de modifier le règlement intérieur en autorisant le prêt de 2 dvd au lieu d'un actuellement.

Le conseil municipal approuve cette demande, et modifie le règlement en ce sens.

Il serait aussi nécessaire de revoir le prix de l'adhésion par famille, une réflexion sera faite avant de prendre une décision.

Elle rappelle également la conférence sur « Jean Zay » qui aura lieu le vendredi 17 avril à 18h30

Monsieur Hauchecorne en profite pour complimenter l'équipe de la médiathèque qui effectue un travail remarquable.

#### Feux tricolores

Nicolas Mohamed s'inquiète de la panne répétée du feu tricolore. Robert Genty indique qu'un devis a été signé pour remplacer la pièce défectueuse.

#### Agenda 21

Stéphane Roy informe des projets du groupe Agenda 21. Il explique l'inventaire de la biodiversité. Le dossier pour l'appel d'offres est en cours, il faudra scinder le projet en deux afin d'obtenir des subventions de la Région via le Pays Sologne Val Sud

#### Correspondant République du Centre

Bertrand Hauchecorne informe que Monsieur Lebaupin est notre nouveau correspondant local.

#### Repas des Anciens

Eric Couadier rappelle le rendez-vous à 10h pour la mise en place de la salle.

### **PROCHAIN CONSEIL**

Lundi 11 mai 2015 à 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 15